

**« Concours Swarovski × HALO »  
Règlement officiel  
FRANCE**

**AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER UN PRIX. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. LES CHANCES DE GAGNER DÉPENDRONT DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPATIONS ADMISSIBLES REÇUES. NUL EN DEHORS DE LA ZONE D'ADMISSIBILITÉ (DÉFINIE CI-DESSOUS), ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE RESTREINT.**

**UNE CONNEXION INTERNET EST NÉCESSAIRE ET DES FRAIS DE CONNEXION PEUVENT S'APPLIQUER.**

**EN SOUMETTANT UNE PARTICIPATION À CETTE PROMOTION, VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, QUI CONSTITUE UN CONTRAT ; LISEZ-LE DONC ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTICIPER. ENTRE AUTRES, CE CONTRAT COMPREND DES INDEMNITÉS DE VOTRE PART AUX ENTITÉS DE LA PROMOTION (DÉFINIES CI-DESSOUS), UNE LIMITATION DE VOS DROITS ET RECOURS ET UN ARBITRAGE OBLIGATOIRE.**

**1. SPONSOR :** Le « **Concours Swarovski × HALO** » (la « promotion ») est sponsorisé par Swarovski France S.A.S., dont l'adresse est 13 ter, Boulevard Berthier, FR-75017 Paris (« sponsor »).

La promotion est soumise au présent règlement officiel (le « règlement officiel ») et, en s'inscrivant, le participant (défini ci-dessous) accepte d'être lié par celui-ci et par les décisions du sponsor, qui sont définitives et obligatoires à tous égards. L'ordinateur de l'administrateur (défini ci-dessous) est le dispositif officiel de chronométrage pour la participation au concours.

**2. ADMISSIBILITÉ :** La promotion est uniquement ouverte aux participants qui :

(a) sont des résidents légaux et se trouvent physiquement en France (la « zone d'admissibilité ») ;

(b) ont au moins l'âge minimum de la majorité dans leur pays et leur état, province ou district de résidence au moment de la participation ;

(c) acceptent d'être liés par les conditions du présent règlement officiel ; et

(d) soumettent une participation valide (telle que définie ci-dessous) (chacun étant un « participant » ou « vous »).

La promotion n'est pas ouverte aux participants :

(1) qui sont des employés, des actionnaires, des filiales, des sociétés affiliées, des responsables, des directeurs, des agents et des représentants du sponsor ou de toute entité impliquée dans tout aspect de la création, de la production, de l'exploitation, de l'exécution ou de la réalisation de la promotion ;

(2) qui sont des membres de la famille immédiate (définis comme les parents, les enfants, les frères et sœurs, le partenaire domestique, le mari ou la femme) ou des membres du ménage (définis comme les personnes qui partagent la même résidence que ce participant au moins trois [3] mois par an) des personnes énumérées dans la clause (1) ci-dessus ;

(3) dont la loi applicable interdit qu'elles participent à la promotion ; ou

(4) ne remplissent pas l'une des conditions d'admissibilité énoncées ci-dessus.

NUL EN DEHORS DE LA ZONE D'ADMISSIBILITÉ OU LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE RESTREINT.

**3. PÉRIODE DE PROMOTION :** Cette promotion commence à 0 h 01 HNEC le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et se termine à 23 h 59 HNEC le 15 décembre 2021 (la « période de promotion »). **Toutes les participations doivent être reçues avant 23 h 59 HNEC le 15 décembre 2021.** Les systèmes informatiques du sponsor seront le dispositif officiel de chronométrage pour la promotion. Les participations qui sont soumises avant ou après la période de promotion seront disqualifiées.

**4. COMMENT PARTICIPER :** Pendant la période de promotion, il existe une (1) méthode sans achat pour participer à la promotion (une connexion Internet est requise et des frais de connexion peuvent s'appliquer) comme suit :

Visitez le site de la promotion. Pendant la période de promotion, visitez <https://www.swarovski.com/halo-swarovski> (le « site de la promotion »). Remplissez le formulaire de participation officiel et inscrivez-vous à la promotion en saisissant des informations véridiques et exactes dans les champs requis et en lisant et en acceptant les conditions générales requises pour recevoir une (1) participation à la promotion (une « participation »).

Un maximum d'une (1) participation par participant pendant la période de promotion sera accepté. Les participations dépassant le nombre maximal de participations seront annulées. Aux fins de cette promotion, un « jour » commence à 00 h 01 UTC et se termine à 23 h 59 UTC. Les participations qui dépassent les limites indiquées, qui sont incomplètes, illisibles, corrompues, endommagées, détruites, falsifiées, fausses, perdues, en retard ou mal adressées, trompeuses ou qui ne sont pas conformes au règlement officiel peuvent être exclues de la promotion à la seule et absolue discrétion du sponsor. Les participations générées par un script, un programme informatique, une macro, un programme, un robot ou tout autre moyen automatisé sont nulles et peuvent être disqualifiées. Les participations reçues ou le statut de classement atteint sur la base d'une falsification (tricherie) ou d'un jeu déloyal rendront le participant inadmissible à recevoir des prix, et peuvent avoir pour conséquence qu'il ne soit plus autorisé à participer à d'autres promotions du sponsor à l'avenir, à la seule discrétion du sponsor. Les tentatives ultérieures faites par la même personne pour soumettre plusieurs participations en utilisant des coordonnées multiples ou fausses ou de toute autre manière peuvent être disqualifiées. Les entités de la promotion (définies ci-dessous) ne sont pas responsables des défaillances techniques de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement d'un réseau sans fil, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'un réseau informatique, d'un matériel ou d'un logiciel ou l'indisponibilité ou l'inaccessibilité d'un service. Les entités de la promotion ne sont pas responsables des communications électroniques non distribuables en raison de toute forme de filtrage actif ou passif de quelque nature que ce soit, ou d'un espace insuffisant dans l'appareil du participant pour recevoir les messages. Les personnes qui ne suivent pas toutes les instructions, ne fournissent pas les informations requises dans leur formulaire de participation ou ne respectent pas le présent règlement officiel ou d'autres instructions du sponsor peuvent être disqualifiées. Tout le matériel soumis devient la propriété du sponsor et ne sera pas renvoyé. Les participations illisibles ou incomplètes et les participations soumises par des participants qui ne remplissent pas les conditions d'admissibilité (y compris toutes les conditions relatives à l'âge et à la résidence) sont nulles. Vous comprenez que des frais d'accès à Internet et d'utilisation des données de l'appareil, ainsi que les autres frais imposés par votre forfait mobile ou votre service en ligne, le cas échéant, peuvent s'appliquer lors de la soumission d'une participation. Contactez votre opérateur mobile ou consultez votre forfait mobile pour connaître les tarifs et les détails relatifs à l'utilisation des données. En cas de litige concernant une participation, le titulaire du compte autorisé de l'adresse électronique utilisée pour s'inscrire sera considéré comme le participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui un compte a été attribué par le fournisseur d'accès à Internet, le fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation chargée d'attribuer de tels comptes ou le compte associé à l'adresse électronique soumise. Il pourra être demandé aux gagnants potentiels de présenter une preuve de leur qualité de titulaire autorisé du compte.

Le sponsor n'est pas responsable de la perte, de l'interruption ou de l'indisponibilité d'un serveur de réseau ou d'une autre connexion ; des erreurs de communication ; de l'échec des transmissions téléphoniques ou informatiques ; des défaillances techniques ; des transmissions confuses, brouillées ou mal adressées ; des participations en retard, perdues, incomplètes, retardées, inexactes, invalides, inintelligibles ou mal adressées ; ou de toute autre erreur de quelque nature que ce soit, humaine, mécanique ou électronique.

**5. PRIX :** Il y a dix (10) prix à gagner (chacun, un « prix »), et chaque prix est un objet de collection Swarovski × HALO composé d'un (1) casque Mjolnir HALO en cristal Swarovski (mesurant environ 119 × 86 × 78 mm et pesant environ 1 140 g), d'une (1) épée Energy HALO en cristal Swarovski (mesurant environ 201 × 86 × 14 mm et pesant environ 101 g) et d'un (1) support d'épée en acrylique.

La valeur approximative au détail (« VAD ») de chaque prix est de 2 000 EUR. La VAD de tous les prix est de 20 000 EUR. La VAD est susceptible de changer en fonction des conditions actuelles du marché au moment de l'attribution du prix. Toute différence entre la VAD et la valeur réelle, le cas échéant, ne sera pas remise. Limite d'un (1) prix par personne. Tous les détails du prix non indiqués dans le présent règlement officiel seront déterminés à la seule discrétion du sponsor. Si, pour quelque raison que ce soit, un prix n'est pas disponible, le sponsor se réserve le droit de modifier la promotion à sa seule discrétion et d'attribuer un prix de substitution, ou une partie d'un prix, de valeur comparable ou supérieure, comme indiqué dans le présent règlement officiel. Aucun remplacement, aucun transfert, aucune cession et aucun équivalent en espèces d'un prix, ou d'une partie de celui-ci, n'est autorisé par un gagnant. Les entités de la promotion n'ont aucune responsabilité ni obligation envers un gagnant qui est incapable d'accepter ou d'utiliser un prix, qui n'est pas disponible pour l'accepter ou l'utiliser ou qui ne le fait pas pour une raison quelconque.

La valeur d'un prix sera imposable pour le gagnant en tant que revenu. Les formulaires d'impôt correspondants seront établis au nom du gagnant pour la valeur réelle du prix attribué. Toutes les obligations fiscales nationales, étatiques et locales, ainsi que l'ensemble des autres coûts et dépenses associés à l'acceptation ou à l'utilisation d'un prix qui ne sont pas spécifiquement prévus dans le présent règlement officiel relèvent de la seule responsabilité du gagnant. Le fait de ne pas remplir une quelconque composante d'un prix ne libère pas le gagnant du prix de ses obligations fiscales liées à l'obtention de ce prix.

**6. SÉLECTION DU GAGNANT :** Le 20 décembre 2021 ou vers cette date, le sponsor sélectionnera au hasard dix (10) gagnants potentiels parmi tous les participants admissibles qui auront soumis une participation valide pendant la période de promotion. Les participants ne doivent pas être présents lors du tirage au sort pour gagner. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période de promotion.

**7. NOTIFICATION ET LIVRAISON DU PRIX :** Le sponsor informera chaque gagnant potentiel par message électronique le 20 décembre 2021 ou vers cette date. Cette notification sera délivrée en français et en anglais. Dans les trois (3) jours qui suivent la notification du sponsor, les gagnants doivent fournir toutes les informations demandées en anglais pour l'administration de la promotion, y compris, le cas échéant, une déclaration d'admissibilité et une décharge de prix et de publicité signées. Les gagnants potentiels sont soumis à une vérification, notamment de leur âge. Si un gagnant potentiel ne peut être contacté, s'il est inadmissible selon le sponsor, s'il ne respecte pas le présent règlement officiel, s'il ne répond pas à la notification dans le délai requis, s'il ne fournit pas les informations demandées, s'il ne respecte pas les conditions d'utilisation du sponsor ou les instructions du sponsor, ou si le prix ou la notification est retourné comme non distribuable, il perd le prix applicable. Si un gagnant potentiel est disqualifié pour quelque raison que ce soit, y compris l'inadmissibilité ou la déchéance, le sponsor se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre gagnant. Un maximum de trois (3) autres gagnants seront contactés, à la seule discrétion du sponsor, après quoi le prix restera non attribué. Le sponsor n'est pas responsable de tout changement d'adresse électronique ou d'autres coordonnées du gagnant potentiel. Sous réserve qu'un gagnant potentiel soit en conformité avec le règlement officiel et après avoir réussi à prouver son

admissibilité et fourni toute documentation requise par le sponsor, il sera déterminé comme étant un gagnant. Le prix est réservé au gagnant désigné et ne peut être transféré ou donné à une autre personne. Le sponsor se réserve expressément le droit de retarder l'annonce des gagnants pour toute raison qu'il jugera nécessaire. Si, pour quelque raison que ce soit, un plus grand nombre de gagnants de bonne foi se manifestent pour réclamer un prix en plus des dix (10) prix disponibles comme indiqué dans le présent règlement officiel, les gagnants du ou des prix pourront être sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les personnes ayant fait des réclamations prétendument valides pour ce ou ces prix. L'inclusion dans ce tirage au sort sera le seul et unique recours de chaque participant dans de telles circonstances. Les entités de la promotion ne sont pas responsables des efforts tardifs, perdus, endommagés, interceptés, mal adressés ou infructueux faits pour informer les gagnants potentiels.

**8. DÉCHARGE :** Le participant accepte de libérer et d'exonérer de toute responsabilité le sponsor, sa société mère, ses filiales et ses sociétés affiliées, ses unités et ses divisions (les « sociétés affiliées »), leurs agences de publicité et de promotion, leurs partenaires de marketing et leurs fournisseurs de prix, chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants et employés respectifs, ainsi que les successeurs, représentants et ayants droit respectifs de chacune de ces sociétés et personnes, et Facebook (collectivement, les « entités de la promotion ») : (a) toute réclamation, responsabilité ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, tout dommage ou perte de propriété, découlant de la participation à la promotion, de la réception, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix, ou de toute violation du présent règlement officiel ; et (b) toute réclamation, y compris les réclamations fondées sur la diffamation, les droits de publicité, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la violation des marques de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle découlant de la promotion, des prix ou de la publicité et du marketing du sponsor liés à la promotion, aux participants ou aux gagnants. Pour gagner un prix, il faut remplir toutes les conditions énoncées dans le présent document. Chaque prix est offert et fourni « tel quel » sans aucune garantie de la part du sponsor, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de non-contrefaçon. Toutes les garanties sur les prix (le cas échéant) sont soumises aux conditions du fabricant, et le gagnant accepte de s'adresser uniquement à ce ou ces fabricants pour toute garantie. En participant à la promotion, chaque gagnant reconnaît que les entités de la promotion n'ont pas obtenu d'assurance de quelque nature que ce soit concernant les prix, n'en obtiendront pas et n'en fourniront pas.

Les entités de la promotion n'assument aucune responsabilité et disqualifieront les participations qui sont : volées, en retard, perdues, illisibles, incomplètes, invalides, inintelligibles, modifiées, falsifiées, non autorisées, frauduleuses, endommagées, détruites, retardées, mal acheminées, non livrées, non reçues, ou dont les informations de participation sont incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par un équipement ou une programmation associés ou utilisés dans les promotions, ou par une erreur humaine, mécanique ou électronique pouvant survenir dans le traitement des participations aux promotions, ou d'autres erreurs apparaissant dans le règlement officiel ou dans toute publicité liée à la promotion. L'utilisation de tout dispositif permettant d'automatiser ou de subvertir la participation est interdite et toute participation reçue par ce moyen sera nulle. Le sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne dont il soupçonne ou découvre qu'elle a : (i) altéré le processus d'inscription ou le déroulement de la promotion ; (ii) agi de manière perturbatrice ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne ; (iii) manifesté un comportement susceptible de jeter le discrédit sur le participant ou les entités du concours (p. ex, y compris, mais sans s'y limiter, une personne commettant des actes de turpitude morale, ou des allégations ou des condamnations pour tout crime) ; (iv) fourni des informations inexactes sur tout document juridique soumis dans le cadre de la promotion ; ou (v) agi en violation du présent règlement officiel. **TOUTE VIOLATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL PAR UN GAGNANT ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION DE CE DERNIER EN TANT QUE GAGNANT DE LA PROMOTION ET TOUS SES PRIVILÈGES EN TANT QUE GAGNANT SERONT IMMÉDIATEMENT ANNULÉS.**

**9. CONDITIONS GÉNÉRALES :** Sauf si la loi applicable l'interdit, la participation à la promotion constitue le consentement de chaque gagnant à l'utilisation par le sponsor et ses sociétés affiliées du nom, de la ville, de l'état, de la province ou du comté, du pays, de l'image, de la photographie, des déclarations faites par le gagnant au sujet de la promotion, du sponsor, de ses sociétés affiliées ou des informations relatives au prix à des fins uniquement liées à la promotion dans tout média sans autre paiement ou contrepartie, y compris, mais sans s'y limiter, la publication des listes de gagnants en ligne. Le participant accorde par la présente au sponsor et à ses sociétés affiliées, dans la mesure permise par la loi applicable, une licence non exclusive et mondiale d'utilisation, de reproduction, de modification, d'adaptation, de publication, de transmission par Internet et d'affichage de la participation du participant, y compris les informations relatives à la participation, en tout ou en partie, uniquement dans le but de gérer cette promotion. Le sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre la promotion si un virus, un bogue, un problème informatique ou téléphonique, une intervention non autorisée ou d'autres causes indépendantes de la volonté du sponsor corrompent l'administration, la sécurité ou le bon déroulement de la promotion. Toute tentative par une personne d'endommager délibérément le site de la promotion ou les sites Web connexes ou de nuire au déroulement légitime de la promotion peut constituer une violation du droit pénal et civil et, si une telle tentative est faite, le sponsor se réserve le droit de demander des dommages-intérêts à une telle personne dans toute la mesure permise par la loi. Les entités de la promotion ne sont pas responsables si la promotion ne peut avoir lieu ou est retardée, ou si un prix ne peut être attribué en raison de retards, d'interruptions ou de défaillances dus à des cas de force majeure, à une guerre, à des catastrophes naturelles, à la pandémie de coronavirus (COVID-19), à d'autres épidémies ou à des urgences médicales, à des fermetures imposées par le gouvernement, aux conditions météorologiques, à des actes ou à des menaces de terrorisme, à des grèves, à des lock-out, à des conflits de travail, à des arrêts de travail, à des incendies, à des actes du gouvernement, à d'autres événements de force majeure ou à d'autres événements hors du contrôle raisonnable des entités de la promotion. Si, pour quelque raison que ce soit, la promotion ne peut se dérouler comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), d'autres épidémies ou urgences médicales, d'une infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'une intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable des entités de la promotion, qui, de l'avis exclusif du sponsor, corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de cette promotion, le sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre la promotion ou toute partie de celle-ci. Si la promotion ou une partie particulière de celle-ci est annulée ou résiliée avant la date de fin désignée de la période de promotion pour quelque raison que ce soit, le sponsor peut (si possible) sélectionner le gagnant sur la base des participations reçues à la date de l'événement ayant donné lieu à la résiliation et qui est en totale conformité avec le présent règlement officiel. Il s'agit du seul et unique recours de chaque participant en cas de résiliation ou d'annulation de la promotion. Seuls le type et la quantité de prix décrits dans le présent règlement officiel seront attribués. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition du présent règlement officiel n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition du règlement officiel est jugée invalide ou inapplicable, le règlement officiel sera interprété conformément à ses termes comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas.

**10. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :** Sauf dans les cas prévus par la loi applicable, les entités de la promotion ne sont pas responsables, dans la mesure permise par la loi : (A) de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par le participant, par des erreurs d'impression ou des omissions ou par tout équipement ou programme associé à la promotion ou utilisé dans le cadre de celle-ci ; (B) des défaillances techniques de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel ou des logiciels de réseau ; (C) d'une intervention humaine non autorisée dans toute partie du processus de participation ou de la promotion ; (D) d'une erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration de la promotion ou le traitement des participations ; ou (E) de toute blessure ou tout dommage matériel pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du participant à la promotion ou la réception ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix. Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé que la participation d'un participant a été supprimée par erreur, perdue ou autrement détruite

ou corrompue, le seul recours du participant est de soumettre une autre participation à la promotion, à condition que, s'il n'est pas possible de soumettre une autre participation en raison de l'interruption de la promotion, ou d'une partie de celle-ci, pour quelque raison que ce soit, le sponsor, à sa discrétion, puisse choisir d'organiser un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles ou, selon le cas, reçues jusqu'à la date d'interruption pour un ou tous les prix offerts dans le cadre des présentes.

RIEN DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL NE SAURAIT NIER, LIMITER OU EXCLURE TOUTE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE NIÉE, LIMITÉE OU EXCLUE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE.

**11. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ :** Les participants reconnaissent et comprennent que toutes les informations personnelles soumises dans le cadre de cette promotion seront collectées et traitées par le sponsor dans le but de gérer la promotion, ainsi qu'à d'autres fins indiquées en rapport avec l'inscription ou la participation à la promotion, conformément à la politique de confidentialité disponible à <https://www.swarovski.com/fr-FR/s-dataprotection/Politique-De-Confidentialite/> (la « politique de confidentialité »). Les participants peuvent en apprendre plus sur leurs droits, sur la manière dont leurs informations personnelles sont utilisées et sur la manière de contacter le sponsor dans la politique de confidentialité. En participant à la promotion, les participants acceptent les conditions d'utilisation et les conditions du site Web du sponsor, et reconnaissent toutes les conditions de la politique de confidentialité.

**12. LOI APPLICABLE :** La totalité des problèmes et des questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du présent règlement officiel, ou les droits et obligations du participant et du sponsor dans le cadre de la promotion, seront régis par les lois françaises et interprétés conformément à celles-ci, sans tenir compte du choix de la loi ou des règles de conflit de lois (que ce soit en France ou dans tout autre territoire), qui entraîneraient l'application des lois d'un territoire autre que la France. Certains territoires n'autorisent pas la limitation de certains recours ou dommages et, par conséquent, ces dispositions peuvent ne pas s'appliquer à vous.

**13. LITIGES :** En participant à la promotion et dans la mesure où la loi applicable le permet, vous acceptez que la compétence exclusive pour tout litige, toute réclamation ou toute demande liée de quelque manière que ce soit à la promotion soit la France.

**14. LISTE DES GAGNANTS/RÈGLEMENT OFFICIEL :** Pour obtenir les noms des gagnants ou le règlement officiel, envoyez une demande par e-mail à [swarovskisweeps@snippmedia.com](mailto:swarovskisweeps@snippmedia.com). Toutes les demandes d'exemplaire du règlement officiel et des noms des gagnants (prénom, initiale du nom de famille et pays d'origine) doivent être faites avant le 31 janvier 2022. Les demandes reçues après ce délai ne seront pas honorées.